

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L' an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à Mme Nadia IDORANE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Dominique BLANCHET

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jacques VILLEMUR, Mme Chloé DUCHAUSSOY

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

1/3

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 21 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230413-2023-013-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 avril 2023

DÉLIBÉRATION : Budget primitif - Approbation du budget principal de l'exercice 2023

N°2023/013

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2022/075 du 24 novembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n°2023/009 du 23 mars 2023 portant prise acte du débat d'orientations budgétaires 2023,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et de l'Administration du 4 avril 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de l'Administration du 5 avril 2023,

Vu la délibération de ce jour portant sur la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville de Sèvres pour l'année 2023,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2023 de la Ville de Sèvres,

Considérant que le budget primitif 2023 sera voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais effectué selon la règle du prorata temporis,

Considérant le budget primitif 2023 de la Ville de Sèvres en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit,

DÉLIBÈRE :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE

21 AVR. 2023

2/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230413-2023-013-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

ARTICLE UNIQUE

Est adopté, les crédits ayant été votés par chapitre, le budget principal de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	53 203 629,32 €
Section d'investissement :	39 319 541,30 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF :	92 523 170,62 €
Dont mouvements réels :	81 124 291,99 €
Dont mouvements d'ordre :	11 398 878,63 €

et adopte avec les chapitres « opérations d'équipement » n°100, « Préfiguration du Centre-ville », n°101 « Accessibilité » et n°102 « Transition énergétique ».

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Grégoire de LA RONCIÈRE

Le Secrétaire de séance,



Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :